



Index égalité professionnelle Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Vus les Décret n° 2024-948 et n° 2024-949 du 21 octobre 2024 mettant en place les index égalité professionnelle dans la FPH à compter de 2024

Indicateur 1 : Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (fonctionnaires)

- **Score : 35/40**
- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans la catégorie des fonctionnaires est relativement faible.

Indicateur 2 : Écart de rémunération entre les femmes et les hommes (contractuels)

- **Score : 6/30**
- L'écart de rémunération chez les contractuels est le reflet du nombre important de professionnels masculins sur des professions médicales

L'index de cette année atteint un total de 78/100

Indicateur 3 : Taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes

- **Score : 15/15**
- Cet indicateur témoigne d'une égalité dans l'accès à la promotion de corps entre les femmes et les hommes.

Indicateur 4 : Taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes

- **Score : 10/15**
- L'égalité de traitement en matière de promotion de grade est déformé par la structure des professions hospitalières où les femmes sont plus représentées

Conclusion

La note finale de l'index global de l'égalité professionnelle pour le Centre Hospitalier du Pays d'Apt s'élève à 66/85 et la note finale après proratisation s'élève à **78/100**, ce qui reflète un engagement fort en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutefois, il reste des domaines où la vigilance doit être maintenue, notamment en ce qui concerne l'écart de rémunération chez les contractuels et les promotions de grade.

A Apt, le 2 juin 2026,

La Directrice des Ressources Humaines,
de la Communication et des Relations avec les Usagers,

Estelle RAYNE

